

■ **ELECTRIC DEPANNAGE Marc Verdon**, à Saint-Blaise, magasin de vente et dépannages d'installations électriques. (FOSC du 06.04.2000, p. 2323). Le titulaire a été déclaré en état de faillite par jugement du Tribunal du district de Neuchâtel, en date du 14.07.2003. Par ordonnance du 18.08.2003, le Tribunal civil du district de Neuchâtel a prononcé la suspension de la liquidation de la faillite du chef de la maison, faute d'actif suffisant.

Journal no 2065 du 28.08.2003  
(01155416 / CH-645.1.009.586-9)